

Le légaliste

MOBILIS

Annonce n° 2053
Type Constitution de société
Parution web 07/04/2026
Parution print 07/04/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260407.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/08/2025, il a été constitué un GIE dénommé : **MOBILIS**

Siège social : 34 Boulevard Halidi Mchindra Mgombani, 97600 MAMOUDZOU

Capital : 10 000€

Objet : mutualiser les ressources techniques, humaines et financières des membres, partager les compétences et expertises spécifiques à chaque entreprise, développer des stratégies communes pour optimiser les performances et l'efficacité opérationnelle, renforcer la capacité à répondre conjointement à des appels d'offres pour des marchés de transport de voyageurs de grande envergure, favoriser l'innovation et l'amélioration continue dans les services offerts, promouvoir une collaboration étroite entre les membres pour améliorer la compétitivité et la rentabilité de chacun tout en préservant leur indépendance juridique et financière.

Administrateur unique : M. Mistoihi ROMLI, 11 Rue du Collège, 97600 Mamoudzou

Cessions de parts sociales : soumises au respect d'un agrément préalable de la collectivité des membres.

Exercice du droit de vote : Tout membre peut participer aux décisions collectives avec voix délibérative (sous la condition d'être à jour de ses cotisations annuelles).

Sous réserve des dispositions légales, chaque membre dispose d'un nombre de voix égal à celui des droits qu'il possède.

Durée : 99 ans à compter de

l'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.